



✉ 54 avenue robert GOLFIER
19130 SAINT AULAIRE
☎ 05 55 25 01 14

mairie.staulaire@gmail.com
www.saint-aulaire-correze.fr

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 25.02.2023

Séance du 25.02.2023 - Convocation du 21.02.2023
Ouverture de séance : 11h05 - Fin de séance : 11h15

Date de convocation 21.02.2023
En exercice : 15
Présents : 8
Votants : 8
Absent excusé : 7
Absent non-excusé : 0
Procurations : 0
Secrétaire de séance Christophe POUCH

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq février, le Conseil Municipal de cette commune convoqué le vingt et un février deux mil vingt-trois, s'est réuni à 11 h 00 en mairie de Saint-Aulaire, sous la présidence de M. Bernard SAGE Maire de Saint-Aulaire (Corrèze).

Présents : Julien BATY - Sabrina CAUTY — Philippe LAIR - Guillaume MALAVAL - Christophe POUCH – Virginie TAVARES - Bernard SAGE – Eric VIDALIE

Procurations : néant

Absents excusés : Francis BORDAS - Cyril COUMES - Vincent FLODERER - Nathalie FRAYSSE - Céline HACQUART - Dominique MEYJONADE - Manuela SALINAS

Absent non excusé : néant

1 - Délibération n° DE-2023-02-011

Objet : approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 08.12.2022

Annule et remplace la délibération n° 2023-02-001 en date du 16.02.2023

Monsieur Le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 08.12.2022 à l'approbation des conseillers municipaux.

Ces derniers sont invités à faire savoir s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte-rendu avant son adoption définitive.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le procès-verbal du 08.12.2022.

VOTE POUR : 5

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

Délibération adoptée par le conseil municipal.

----- Commentaires -----
Néant.

2 - Délibération n° DE-2023-02-012

Objet : plan de financement de l'aménagement des abords du pôle administratif et des espaces publics avenue Robert GOLFIER

Annule et remplace la délibération n° DE-2022-008 du 20.01.2023

Annule et remplace la délibération n° DE-2023-02-010 du 16.02.2023

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il conviendrait de modifier le plan de financement voté par délibération n° DE-2022-008 en date du 20.01.2022 et par délibération n° DE-2023-02-010 en date du 16.02.2023.

Le montant de la subvention de l'Agence de l'Eau 2022 s'élevait à 18 830.00 euros alors qu'il s'élève à 20 764.00 euros en 2023, soit un bonus de 1 934.00 euros.

Le plan de financement des travaux d'aménagement des abords du pôle administratif se compose comme suit :

Estimation du projet – montant H.T	165 973.00 euros H.T
Subvention D.E.T.R 35 %.....	52 500.00 euros H.T
Subvention Conseil Départemental de la Corrèze.....	41 475.00 euros H.T
Subvention Fonds de Soutien Territorial (FST).....	18 040.00 euros H.T
Subvention Agence de l'eau.....	20 764.00 euros H.T
Resté charge de la commune.....	33 194.00 euros H.T

Il est demandé au conseil municipal de valider ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

ADOpte ce plan de financement,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents techniques et financiers nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

VOTE POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

Délibération adoptée par le conseil municipal.

----- Commentaires -----
Néant.

Séance close à 11h15 - Saint-Aulaire, le 25.02.2023

Le Maire
Bernard SAGE

Le secrétaire de séance
Christophe POUCH

